



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 avril 2023

Le 20 avril 2023 à 17 heures,
Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick MORIN, Maire.

Quorum du Conseil Municipal : 5

Le vingt avril deux mil vingt-trois, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM Patrick MORIN, Thierry PFOHL, Daniel GAUDISSON, Bernard VANNIER, MMES Christiane BRULAIRE, Marie-Hélène LINARD, Christelle AUPY

Étaient absents excusés : MM. Alain PAVEAU, Paolo DA CUNHA,

Mme Christelle AUPY a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Sécurisation de l'école : choix de l'entreprise
- Réfection de la rue de la Gaucherie choix de l'entreprise

Sécurisation de l'école : choix de l'entreprise

Afin de sécuriser l'école et par la même occasion agir sur l'environnement, la commune souhaite changer les fenêtres de l'ancien bâtiment pour des fenêtres en pvc double vitrage. De plus, le Maire propose au Conseil Municipal, l'installation de systèmes de ventouses électromagnétiques sur les portes pour empêcher que les enfants ne puissent sortir de l'école et se retrouver sur la route.

Monsieur le Maire expose les devis reçus proposés par la société SARL SF AUTOMATISMES et la société ELEC :

nom de l'entreprise/adresse	Montant HT	Montant TTC
SARL SF AUTOMATISMES	36 674.85 €	44 009.82 €
ELEC	2 638.88 €	3 166.66 €
TOTAL	39 313.73 €	47 176.48 €

Après avoir voté, à l'unanimité, le Conseil :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise SARL SF AUTOMATISMES pour un montant de 36 674.85 € HT et de l'entreprise ELEC pour un montant de 2 638.88 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis.

Réfection de la rue de la Gaucherie choix de l'entreprise

L'état de la rue de la Gaucherie nécessite des travaux de réfection.

Monsieur le Maire soumet au conseil la proposition de devis de l'entreprise EUROVIA :

- Enrobés : 41 662.50 € HT soit 49 995.00 € TTC

Après avoir voté, à l'unanimité, le Conseil :

- **ACCEPTÉ** la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 41 662.50 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis.

Procès-verbal arrêté le 20 avril 2023

Le Maire
Patrick MORIN

La secrétaire
Christelle AUPY